

Compte rendu de la séance du 29 octobre 2018

Présents : 6

Votants : 6

Présents : Jean Marie LECORNET, Linda BEAUCHAMP, Jean-Bernard CARTON, Francis BEAUVARLET, Brigitte BOURSIN, Jocelyne LECTEZ,

Représenté(e) (s) :

Excusé (e) (s) :

Absents : BRISSEZ Gérald - GUISE Yvon - GUISE Florent - COLOMBEL Yves - DEMERVAL Fernand

Secrétaire(s) de la séance: Madame BEAUCHAMP Linda

La séance est ouverte à 19h35.

1) Approbation du compte rendu précédent :

Une faute de frappe il manque un "s" au mot convocation.

2) Travaux.

Monsieur le Maire indique le montant du devis d'étude: 16 000 € HT par la Société VERDI.

Les conseillers consultent l'étude. Ils examinent le plan prévisionnel des travaux.

Le conseil accorde à Monsieur le Maire la possibilité de prendre des délibérations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve.

3) Délibération pour l'association les Coquelicots.

Après lecture du courrier de l'association "Les Coquelicots" le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents.

4) Délibération pour délégation pour la délivrance des concessions par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve .

5) Célébration du 11 novembre.

Le samedi 10 novembre au soir :

- des bougies au cimetière allemand seront déposées vers 17h par les élèves de Madame Marques enseignante de l'école de Villers.

le dimanche 11 novembre.

- sonnerie à 11h, suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.
Un drapeau tricolore sera offert à chaque foyer.

Questions diverses :

a) Monsieur Carton fait remarquer que les emplacements spécifiques pour le stationnement "école/mairie" sont parfois occupés indûment.

b/ Monsieur le Maire désire parler du CCAS au Conseil. Il relate l'obligation actuelle d'être membre d'une association caritative.

* inquiétude sur le devenir du CCAS

* questions sont posées relatives aux terres agricoles (9 hectares) possédées par le CCAS

* hypothèse posée : passer les biens à la commune

Monsieur le Maire va se renseigner sur le sujet.

c) Monsieur le Maire expose les demandes du Crédit Mutuel par rapport à l'ancien Comité des Fêtes. Le problème réside dans le fait que seules deux personnes sont légitimement connues par le Crédit Mutuel.

Le Noël des enfants

* voir si un spectacle est proposé à la salle Isabelle du Hainaut à Bapaume

* prévoir d'inviter aussi les personnes non présentes au spectacle pour le passage du Père Noël à la salle des fêtes.

Autres points : Il est nécessaire de vérifier au niveau de l'école certaines ardoises sont enlevées (bas mur)

Monsieur le Maire relate les problèmes d'électricité au niveau de l'éclairage des toilettes et de la salle attenante de l'école.

La séance est levée à 20h45.